

Recours au Règlement—M. Waddell

Mme le Président: A l'ordre. L'honorable représentante poursuit le débat et il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement.

M. PAPROSKI—LES LOTERIES—LA DÉCLARATION ATTENDUE DU MINISTRE

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet des propos tenus par le secrétaire d'État (M. Regan) qui était censé nous dire aujourd'hui ce qu'il va faire des 32 millions de dollars qu'il obtient des provinces comme produit des loteries.

Mme le Président: A l'ordre.

M. WADDELL—ON SUGGÈRE D'INFLIGER DES PUNITIONS AUX DÉPUTÉS QUI POSENT DE LONGUES QUESTIONS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): J'invoque le Règlement, madame le Président, à la suite de ce que vous avez dit concernant la longueur des questions. Je me demande pourquoi nous ne pourrions pas appliquer le règlement du hockey et infliger des punitions quand des députés posent de longues questions; en d'autres termes, ils ne devraient pas être autorisés à poser des questions supplémentaires. Votre Honneur pourrait y songer. Notre parti pouvait d'habitude poser quatre questions. Nous sommes bien loin du fauteuil de la présidence, et si les députés siégeant à ma droite continuent à abuser de leurs privilèges en posant de longues questions, nous ne réussirons pas à poser nos quatre questions. Je suggérerais donc en tout déference à Votre Honneur d'appliquer le règlement du hockey et d'infliger des punitions. Je me rassemble. Ce sera la première punition.

M. Nielsen: Renvoyez-le aux douches.

Mme le Président: Il est arrivé que les députés du Nouveau parti démocratique puissent poser quatre questions durant la période des questions, mais cela n'a pu arriver que lorsque toutes les questions étaient extrêmement courtes. Je m'efforce—et j'ai des chiffres pour le prouver—de permettre aux partis de l'opposition un nombre de questions en proportion exacte de leur importance numérique à la Chambre. Nous pourrions ajouter autre chose et parler de présence à la Chambre, mais je pense que ce serait terriblement injuste, car même si des députés ne sont pas présents cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas en train de s'acquitter de leurs responsabilités. Ils sont peut-être à des réunions de comité ou autres, donc je ne pense pas qu'on doive les pénaliser—si je puis employer ce terme. Toutefois, j'essaie de respecter cette proportion de manière absolue.

Si toutes les questions étaient plus courtes, je suis sûre que je pourrais quelquefois permettre au Nouveau parti démocratique d'en poser quatre. En fait, ce qui se produit c'est que le parti conservateur a le droit de poser trois fois plus de questions que le Nouveau parti démocratique. Toutefois, quand les questions sont trop longues, je dois non pas considérer leur nombre mais le temps qu'il faut pour les poser, car je ne peux pas pénaliser les députés du Nouveau parti démocratique s'ils s'efforcent de poser des questions courtes alors que celles du

parti conservateur sont longues. J'ai des chiffres là-dessus qui sont très clairs.

Quand les députés demandent à intervenir et que je ne leur cède pas la parole, je les inscris sur ma liste. Il m'arrive de ne pas en tenir compte mais, de semaine en semaine, j'arrive à en faire le tour et j'essaie de donner enfin la parole à ceux qui ont essayé plusieurs fois en vain d'intervenir. Telle est la situation au sujet des questions à la Chambre, et j'invite les députés à les abréger autant que possible.

M. Paproski: Et les réponses aussi.

Mme le Président: Des députés qui siègent à la Chambre depuis dix ans me disent ne pas la reconnaître, car on n'y pose plus de questions; on y fait des déclarations et je pense qu'il serait préférable que nous nous en tenions aux consignes du Règlement qui exige que les questions soient brèves et destinées à obtenir des renseignements.

M. Nielsen: Madame le Président, j'aurais juste une petite suggestion à faire à la présidence. Cette dernière pourrait également—et je suis sûr qu'elle va le faire—demander aux ministres qu'ils abrègent leurs réponses et ne fassent pas de déclarations.

[Français]

M. Pinard: J'aimerais pouvoir ajouter seulement une phrase à ce que vient de dire mon savant collègue. Parfois les réponses pourraient être courtes, mais il y a tellement de hurlements du côté de l'opposition qu'on ne parvient pas à exprimer ce que l'on a à dire, et qu'on doit attendre que l'opposition cesse de crier avant de répondre.

Mme le Président: Je dois dire qu'il y a du chahut des deux côtés de la Chambre. Tantôt c'est d'un côté, tantôt c'est de l'autre.

[Traduction]

La parole est au député du Yukon.

M. Nielsen: Madame le Président, vous venez de m'enlever les mots de la bouche.

M. TOWERS—LA PROCÉDURE CONCERNANT LES MOTIONS PRÉSENTÉES AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je réclame certaines précisions puisque Votre Honneur a donné à entendre que j'avais peut-être dérogé au Règlement. Telle n'a jamais été mon intention, mais je voudrais bien savoir en quoi je l'ai fait et si un article du Règlement interdit à un député de faire des vers pour bien faire comprendre son point.

● (1520)

Dans mon intervention, j'aurais peut-être pu ajouter que les ministres du cabinet abusent de leurs privilèges quand trois d'entre eux se rendent à Winnipeg dans trois avions différents. Ils estiment sans aucun doute que c'est là un des privilèges qui leur échoient du fait qu'ils font partie du gouvernement, mais c'est sans aucun doute un coup dur pour le contribuable. Voilà où je veux en venir. Si je me trompe, je voudrais bien savoir à quel égard, afin de ne pas commettre de nouveau la même erreur. Quoi qu'il en soit, en tant que député, j'estime avoir le droit de présenter mon point de vue.